

DEC142607INC

Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Frédéric SCHMIDT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 132928INC du 12 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Frédéric SCHMIDT en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric SCHMIDT, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie pour la période du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Frédéric SCHMIDT demeure affecté à l'Institut Curie - UMR3666 - Chimie Biologique des Membranes et Ciblage, 26 rue d'ULM – 75248 PARIS CEDEX 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Monsieur Frédéric SCHMIDT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

Le président
Alain Fuchs